

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

22^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU

Rapport de la Principauté d'Andorre

Déclaration de la délégation algérienne le 07 mai 2015

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Principauté d'Andorre à l'occasion de son deuxième passage au mécanisme de l'Examen périodique universel.

Depuis la présentation de son premier rapport, Andorre a signé et ratifié 15 instruments internationaux pour la protection des droits de l'homme, qui sont des protocoles facultatifs ou additionnels aux Conventions et des instruments comportant de nouveaux engagements à l'échelle internationale. Ma délégation se félicite de ces progrès notables.

Nous apprécions hautement la ratification par Andorre d'un ensemble d'instruments internationaux relatifs aux catégories vulnérables : (droits des femmes, des mineurs et des personnes handicapées).

Conformément à l'esprit d'échange et de coopération qui guide les travaux de l'Examen Périodique Universel, ma délégation souhaite présenter à la délégation andorrane, les deux recommandations suivantes :

- Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Ratifier Convention N°138 de l'OIT;

Je vous remercie Monsieur le Président.